

# ATOUT FRANCE

Agence de développement  
touristique de la France

Magazine France.fr n°9 • Innovation • Lifestyle • Gastronomie • Culture • Personaggi • Eventi • Rinascimento • Musica • Esposizioni

Explore France™ 

2020



  
France.fr

**ACCORD CADRE RELATIF A DES PRESTATIONS  
D'IMPRESSION, DE MISE EN PAGE, DE LIVRAISON, DE  
REDACTION ET D'EDITION DE DOCUMENTS  
TOURISTIQUES ATOUT FRANCE ESPAGNE  
DOSSIER DE CONSULTATION**

# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1 - PRÉSENTATION DE ATOUT FRANCE, POUVOIR ADJUDICATEUR</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 2 - CONTEXTE</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 3 – CAHIER DES CHARGES</b>	<b>4</b>
<b>3.1 DESCRIPTION DES BESOINS</b> .....	<b>4</b>
<b>3.2 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b> .....	<b>8</b>
<b>CHAPITRE 4 – VALEUR ESTIMÉE DU BESOIN</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE 5 - RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION</b>	<b>11</b>
<b>5.1 OBJET DE LA CONSULTATION</b> .....	<b>11</b>
<b>5.2 DURÉE DU MARCHÉ</b> .....	<b>11</b>
<b>5.3 MODALITÉS D'ACCÈS AUX DOCUMENTS DE LA CONSULTATION</b> .....	<b>11</b>
<b>5.4 RÉTRO PLANNING PRÉVISIONNEL</b> .....	<b>13</b>
<b>5.5 PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	<b>13</b>
<b>5.6 DÉPÔT DES PLIS</b> .....	<b>15</b>
<b>5.7 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	<b>15</b>
5.7.1 Choix des candidatures .....	15
5.7.2 Choix des offres .....	15
5.7.3 Négociation.....	15
<b>5.8 DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES</b> .....	<b>16</b>
<b>5.9 CONFIDENTIALITÉ</b> .....	<b>16</b>
<b>5.10 CONDITIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>16</b>
<b>5.11 VOIES DE RECOURS</b> .....	<b>17</b>
<b>5.12 CONTACTS</b> .....	<b>17</b>

# CHAPITRE 1 - Présentation de Atout France, pouvoir adjudicateur

Avec plus de 90 millions de visiteurs internationaux accueillis en 2018, outre-mer incluses, la France a battu un nouveau record de fréquentation (+3 % par rapport à 2017) et demeure la première destination touristique mondiale.

Pour maintenir cette dynamique, Atout France, confortée dans ses missions lors du Conseil Interministériel du Tourisme de janvier 2018, s'attache à :

- renouveler l'offre et à veiller à sa qualité grâce à l'ingénierie et au montage de financements pour des projets touristiques structurants dans les territoires ;
- favoriser le développement et la promotion des marques de destinations (et de leurs entreprises) à l'international.

## **ACCOMPAGNER LE RENOUVEAU DE L'OFFRE ET VEILLER À SA QUALITÉ**

Atout France accompagne les territoires dans leur stratégie de développement et contribue au montage de projets d'investissement, afin de stimuler l'offre touristique et accroître sa qualité.

Le dispositif France Tourisme Ingénierie, piloté par Atout France, avec le soutien de la Banque des Territoires et, pour l'Etat, du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), vise à accélérer le rythme d'investissement annuel dans le tourisme. Il regroupe aujourd'hui 3 programmes : montage de 3 projets touristiques structurant dans chaque Région, expérimentation en matière de rénovation de l'immobilier dans 13 stations balnéaires et de montagne et valorisation touristique de sites patrimoniaux.

En complément de cette assistance, Atout France publie chaque année une dizaine d'études pour les professionnels. Celles-ci ont vocation à accroître leur connaissance des marchés et des filières et d'affiner leurs stratégies de développement (ex : Touristes indiens : comment bien les accueillir ?, Connectivité aérienne de la France, Tableau de bord des investissements touristiques, etc.). Atout France leur propose par ailleurs des formations, notamment en ligne (MOOC Accueil France).

L'Agence est également chargée de veiller à la qualité de l'offre, grâce à plusieurs dispositifs : classement des hébergements de tourisme, distinction palace attribuée à 31 établissements d'exception, immatriculation des opérateurs de voyages, pilotage de labels (« Vignobles & Découvertes » pour l'œnotourisme).

## **FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES DESTINATIONS ET ENTREPRISES À L'INTERNATIONAL**

Grâce à ses 32 bureaux dans le monde et à une collaboration étroite avec le réseau diplomatique, l'Agence dispose d'une connaissance pointue des différents marchés touristiques et des acteurs de la distribution.

Cette expertise lui permet de proposer à ses 1 300 professionnels partenaires des outils de compréhension de la demande (conjuncture par pays et par filière ou études de marchés) et de conduire des actions marketing et de promotion autour des marques de destinations.

Plus de 2 800 opérations de promotion sont ainsi organisées chaque année dans le monde, ciblant les professionnels (voyagistes internationaux, presse et influenceurs) ainsi que le grand public.

Au cœur de ce dispositif, un média puissant, France.fr, permet d'inviter les internautes du monde entier (en 15 langues et 28 versions), à venir (re)découvrir l'art de vivre des destinations françaises.

**Pour en savoir plus :** [www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr) ou [www.france.fr](http://www.france.fr)

## CHAPITRE 2 - Contexte

La présente consultation a pour objet la recherche d'un prestataire chargé de l'impression, de la mise en page, du transport et de la livraison de documents touristiques (magazines, brochures, dossiers de presse etc.), à publier en Espagne.

A titre de prestations supplémentaires, le prestataire pourra également proposer des prestations supplémentaires d'édition et/ou de rédaction de reportage de documents touristiques.

Le pilotage opérationnel de ce marché sera réalisé par le bureau d'Atout France en Espagne.

## CHAPITRE 3 – Cahier des charges

### 3.1 Description des besoins

#### 3.1.1 Prestations attendues :

Le prestataire retenu aura pour mission d'imprimer, de mettre en page, de transporter et livrer des documents touristiques (à titre d'exemple des magazines, brochures, dossiers de presse) pour Atout France.

A titre d'exemple, le prestataire sera chargé de réaliser les prestations d'impression, de mise en page, de transport et de livraison pour les magazines « Explore France » et « Nouvelle-Aquitaine » dont les caractéristiques sont les suivantes :

### **MAGAZINE EXPLORE FRANCE - PARUTION ANNUELLE**

#### **1. Impression du magazine**

Dans le cadre de la réalisation de la mission d'impression, le titulaire devra respecter les caractéristiques suivantes du magazine Explore France :

#### **Caractéristiques du magazine :**

- Format : 20,6 \* 27,2 cm
- Pagination : 80 pages intérieures + couvertures (4)
- Couverture : 4 pages. 4/4 couche demi mat 200gr + Pelliculage brillant recto seul + vernis machine verso

- Intérieur : 80 pages. 4/4 couche Mat 90 grs
- Façonnage : Dos carré collé
- Emballage : Mise sous liens au mieux

**Nombre d'exemplaires à imprimer :** de 0 à 60 300 exemplaires Il est demandé au candidat d'imprimer le magazine sur un papier ecofolio et sous la certification PEFC.

## **2. Impression d'une étiquette autocollante pour l'encartage.**

A titre non-exclusif, le prestataire pourra être chargé de l'impression d'une étiquette autocollante pour identifier l'encartage du magazine dans les revues voyages.

Atout France se réserve la faculté de demander à un prestataire tiers la réalisation de cette prestation, sans que cela ne donne droit à une quelconque indemnité au titulaire.

**Nombre d'exemplaires :** 55 000 exemplaires

Exemple :



## **3. Mise en page**

Le prestataire sera chargé de la mise en page de la revue complète en utilisant le format Indesign remis par Atout France.

## **4. Transport et livraison des exemplaires**

Le prestataire devra transporter et livrer le magazine Explore France à 3 points de livraisons, dont les adresses sont listées en annexe. Le transport et les livraisons s'effectueront sous l'entière responsabilité du prestataire. Le titulaire devra ainsi prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres afin que les documents soient livrés en parfait état.

# **MAGAZINE NOUVELLE AQUITAINE - PARUTION ANNUELLE**

## **1. Impression du magazine**

Dans le cadre de la réalisation de ces missions, le titulaire devra respecter les caractéristiques suivantes du magazine Nouvelle-Aquitaine :

### **Caractéristiques du magazine :**

- Format : 20,2 \* 27,5 cm
- Pagination : 28 pages intérieures + couvertures (4)
- Impression :
  - Couverture : 4 pages. 4/4 Couché brillant 150 gr
  - Intérieur : 28 pages. 4/4 Couché standard brillant 60 gr
- Façonnage : 2 piqûres metal
- Emballage : Sous liens au mieux.

**Nombre d'exemplaires à imprimer :** de 0 à 300 000 exemplaires

### **2. Mise en page**

En fonction d'une charte couleur et typographie qu'Atout France communiquera, le prestataire sera chargé de :

- Proposer deux maquettes dont une sera retenue pour la réalisation du magazine ;
- Mise en page de la revue complète selon la maquette retenue.

### **3. Transport et livraison des exemplaires**

Le prestataire devra transporter et livrer les exemplaires commandés du magazine Nouvelle-Aquitaine aux 9 adresses listées en annexe, étant entendu que les points de livraison se situent à Barcelone, Bilbao, Zaragoza, Madrid et Bordeaux (France).

Le transport et les livraisons s'effectueront sous l'entière responsabilité du prestataire. Le titulaire devra ainsi prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres afin que les documents soient livrés en parfait état.

## **AUTRES DOCUMENTS (exemple)**

Le prestataire pourra être chargé, à titre non-exclusif, d'imprimer, de mettre en page, de transporter et de livrer tout document touristique (magazines, brochures, dossiers de presse etc.), à la demande d'Atout France. Dans le cadre de la réalisation de ces missions, les caractéristiques de ces documents pouvant être commandés sont les suivantes :

### **1. Impression**

Il est demandé au prestataire de présenter un exemple de bordereau de tarif pour des documents susceptibles d'être demandé tout au long de l'année. A titre d'exemple, le document pourra avoir les caractéristiques suivantes :

- Format : 22 \* 15 cm fermé - format paysage
- Pagination : 56 pages intérieures + couvertures (4)
- Impression :
  - o Couverture : 4 pages. 4/4 Couché brillant une face 300 gr
  - o Intérieur : 56 pages. 4/4 Couché standard brillant 150 gr
- Façonnage : 2 piqûres metal

Nombre d'exemplaires : de 0 à 300 exemplaires

## **2. Mise en page**

En fonction d'une charte couleur et typographie qu'Atout France communiquera, le prestataire sera chargé de :

- Proposer deux maquettes dont une sera retenue pour la réalisation du document ;
- Mise en page de la revue complète selon la maquette retenue.

## **3. Transport et livraison des exemplaires**

Le prestataire devra transporter et livrer les exemplaires commandés du document touristique à Madrid, dont l'adresse est listée en annexe.

Le transport et la livraison s'effectueront sous l'entière responsabilité du prestataire. Le titulaire devra ainsi prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres afin que les documents soient livrés en parfait état.

Dans un souci de développement durable et de respect de l'environnement, il est demandé au candidat de présenter les actions qu'il met en place afin de proposer des prestations respectueuses de l'environnement tant pour la prestation d'impression (papier écofolio, certification PEFC) que pour la prestation de transport et de livraison (à titre d'exemple, utilisation de véhicules dits propres).

### **3.1.2 Prestations supplémentaires : édition et rédaction de reportages :**

Au titre des prestations supplémentaires facultatives demandées, le prestataire pourra être chargé des missions suivantes pour le magazine Explore France uniquement :

- La rédaction d'un nombre de reportages à déterminer, allant de 10 à 25 articles, à rédiger pour le numéro annuel du magazine Explore France. Atout France remettra des textes et/ou des informations sur la destination, objet des articles, à partir desquels seront rédigés les articles ;
- L'édition de tous les reportages de la revue. Atout France remettra au fournisseur des textes rédigés par des journalistes ainsi que des visuels. Le fournisseur devra réaliser une édition de tous les textes du magazine Explore France.

Si le candidat entend réaliser une ou la totalité de ces prestations supplémentaires, il lui est demandé de compléter les tarifs liés à ces prestations dans le bordereau de prix, annexé au présent document de consultation. Ces prestations supplémentaires étant facultatives, la proposition du candidat ainsi que le bordereau de prix ne feront pas l'objet d'une analyse au titre de l'offre.

Il est à noter qu'Atout France se réserve le droit de commander ou non l'une de ces deux prestations supplémentaires au titulaire.

### **3.1.3 Emission de bons de commande et modalités de paiement**

Atout France sera susceptible de commander au titulaire les prestations ci-avant énoncées (prestations d'impression, de mise en page, de transport et de livraison ainsi que les prestations supplémentaires) par l'émission de bons de commande.

Atout France émettra des bons de commande en fonction de ses besoins ; étant entendu que Atout France se réserve le droit de ne pas passer de commande auprès du titulaire dans le cadre du présent marché.

Ce bon de commande définira la nature et la description précise des prestations demandées, ainsi que le délai d'exécution le cas échéant.

Le bon de commande indique la date de démarrage des prestations et le délai dans lequel le titulaire du marché doit le retourner dûment signé. A défaut de retour dans un délai de quinze (15) jours, ce dernier est réputé accepté sans réserve.

Ces prestations font l'objet d'un bordereau des prix unitaires spécifique figurant en annexes 1 et 2.

Les modalités de paiement des prestations prévues au sein de ce chapitre se feront de la façon suivante :

- Facturation de 50% du montant de la prestation au jour de la signature du bon de commande émis ;
- Facturation du solde restant à la livraison de chaque magazine/document touristique.

## **3.2 Propriété intellectuelle**

### **3.2.1 Œuvres créés par le prestataire**

Dans le cadre de l'exécution des présentes, le titulaire sera amené à créer des œuvres pour Atout France telles que définies ci-après.

Sont considérées comme les œuvres objet de la présente cession toutes photographies, vidéos, slogans, bannières, dessins, textes, reportages, illustrations, schémas, polices de caractères spécifiques, mises en pages, affiches, signatures, maquettes et, d'une manière générale, toutes les créations réalisées et/ou transmises dans le cadre du présent marché (ci-après les « Œuvres »).

Le titulaire cède à titre exclusif à Atout France, qui accepte, ses droits de propriété intellectuelle de nature patrimoniale sur les Œuvres créées dans le cadre du présent marché aux conditions décrites ci-dessous.

La rémunération de la cession des droits d'auteur patrimoniaux sur les Œuvres est comprise dans la rémunération versée au titulaire et fixée au Chapitre 4 du présent dossier de la consultation.

Le titulaire reconnaît que les sommes versées couvrent l'intégralité des droits d'auteur patrimoniaux cédés.

- ✓ Territoire

La présente cession est consentie pour le monde entier, y compris espaces maritimes et aériens.

✓ Durée

La cession est consentie au fur et à mesure de la livraison sous format définitif de chaque Œuvre à Atout France et pendant une durée de cinq (5) ans.

✓ Etendue de la cession des droits

Les droits d'auteur de nature patrimoniale cédés à Atout France s'entendent pour une utilisation non commerciale et commerciale des droits d'utilisation et d'exploitation des Œuvres sous toutes leurs formes, pour toutes destinations et sur tous supports, à savoir :

- des droits de reproduction, par tous moyens et sur tous supports (Internet ; papier : ouvrages, brochures, revues, journaux, magazines, affiches, cartes postales, dépliants, etc. ; supports numériques etc.), ce qui comprend notamment :

- le droit de reproduire tout ou partie des Œuvres ou de les faire reproduire par tout tiers sur tous supports ;
- le droit de publier et de mettre en circulation toute copie et exemplaire reproduisant tout ou partie des Œuvres ;
- le droit de traduire ou de faire traduire tout ou partie des Œuvres en toutes langues ;

- des droits de représentation par tous procédés, ce qui comprend notamment le droit de représenter, faire représenter, diffuser les Œuvres au public, par tous procédés de communication connus ou inconnus à la date de signature du marché (Internet, réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, Youtube, Snapchat, Pinterest. etc, Internet, etc.) ;

- des droits d'adaptation, modification, évolution, adjonction, de tout ou partie des Œuvres dans la limite du respect du droit moral de l'auteur.

Et d'une manière générale, toutes les prérogatives patrimoniales de l'auteur sur sa création.

✓ Garanties

Le titulaire déclare détenir sur les Œuvres cédées, directement en tant qu'auteur ou indirectement en tant que cessionnaire, tous les droits nécessaires, à savoir tous les droits d'auteur de nature patrimoniale dans le monde entier, pour procéder à cette cession au profit du titulaire.

Le Prestataire déclare et garantit notamment qu'il dispose sans restrictions ni réserves pour les territoires et la durée cités ci-dessus, des droits d'exploitation sur les Œuvres, ainsi que de toutes les autorisations nécessaires de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la production et à la réalisation de chacune des Œuvres ou pouvant prétendre à un droit quelconque à l'égard de ces dernières, en vue des exploitations autorisées aux présentes. Le titulaire tient Atout France quitte et indemne de tous frais y compris contentieux susceptibles de résulter de tous recours ou action exercé par tout ayant droit et le garantira de toute condamnation.

Le titulaire fera son affaire et assumera seul la charge de tous paiements intéressant les personnes ci-dessus mentionnées, qu'elle qu'en soit la cause ou la nature, qui pourraient être dus, réclamés ou qui deviendraient exigibles du fait de l'exercice des droits consentis à Atout France.

Le titulaire garantit donc à Atout France de la jouissance, entière et libre de toute servitude, des droits cédés, contre toute fraude, revendication et éviction quelconque.

Dans l'éventualité où les Œuvres cédées seraient entachées d'un vice de contrefaçon ou autres, la responsabilité de Atout France serait écartée et le Prestataire en assumerait seul la responsabilité, y compris toutes les conséquences financières. Le titulaire s'engage à rembourser les dommages et intérêts auxquels Atout France pourrait être condamné, ainsi que tous les frais engendrés par une procédure judiciaire. Le titulaire tient Atout France quitte et indemne de tout frais y compris contentieux susceptible de résulter de tous recours ou action exercé par tout autre tiers, et le garantira de toute condamnation.

Le titulaire reconnaît s'interdire de réaliser, développer ou faire développer par un tiers les résultats cédés ni aucune œuvre ou résultat semblable et ce pendant toute la durée de cession des Œuvres.

Le titulaire du marché s'engage, à compter de la date de cession des droits, à ne pas concéder de licence, utiliser ou exploiter, de quelque manière que ce soit, les résultats cédés.

Du fait de la cession des droits de propriété intellectuelle intervenus au bénéfice de Atout France, le titulaire renonce expressément à revendiquer tout droit éventuel de propriété intellectuelle, quel que soit le support et le territoire et pendant la durée de cession des résultats.

### 3.2.2 Utilisation par le titulaire de la charte graphique, des marques et logos de Atout France

Pour la bonne fin des prestations, Atout France autorise le titulaire à faire usage, dans le cadre d'une utilisation limitée à l'usage requis pour la bonne fin des présentes, non cessible et non exclusive d'utilisation, de la charte graphique, des marques et logos qui seront communiqués par Atout France dans les meilleurs délais après attribution du marché. Cette autorisation est accordée sans limitation géographique, pour toute la durée du marché.

## CHAPITRE 4 – Valeur estimée du besoin

Pour la durée initiale du contrat, l'estimation de la valeur du besoin est de 54 000 € HT (cinquante-quatre mille euros Hors Taxes) à 56 000 € HT (cinquante-six mille euros Hors Taxes).

Dans l'hypothèse d'un renouvellement du marché, l'estimation de la valeur du besoin est de 54 000 € HT (cinquante-quatre mille euros Hors Taxes) à 56 000 € HT (cinquante-six mille euros Hors Taxes).

En tenant compte de l'éventuel renouvellement du marché, la valeur totale du besoin estimé est comprise entre 108 000 € HT (cent huit mille euros Hors Taxes) et 112 000 € HT (cent douze mille euros Hors Taxes).

L'enveloppe maximum prévisionnelle comprend la réalisation des prestations demandées ainsi que la cession des droits d'auteur patrimoniaux.

## CHAPITRE 5 - Règlement de la consultation

### 5.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne la conclusion d'un marché public de services ayant pour objet la réalisation d'une part de prestations d'impression, de mise en page, de transport et de livraison de documents touristiques et d'autre part de prestations supplémentaires d'édition et de rédaction de reportages.

Elle est passée sous la forme d'une procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la commande publique.

Le marché est exécuté par l'émission de bons de commandes dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

### 5.2 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée d'un an, à compter du 31 mars 2021 ou à compter de la notification si cette date est ultérieure. Un contrat reprenant les conditions du cahier des charges sera conclu entre le titulaire et Atout France.

Le marché peut être renouvelé 1 (une) fois, à la demande de Atout France, pour une période d'une année supplémentaire.

La reconduction fera l'objet d'une décision expresse d'Atout France et sera notifiée au plus tard 3 mois avant l'échéance de la prestation.

### 5.3 Modalités d'accès aux documents de la consultation

Le dossier de consultation est constitué du présent document comprenant la présentation d'Atout France, l'objet de la consultation, le contexte, le cahier des charges, le présent règlement de la consultation et ses annexes (bordereaux des prix unitaires, bordereaux de prix unitaires pour les prestations supplémentaires, adresses de livraison des magazines).

L'information des candidats est assurée par la remise du cahier des charges dont le présent règlement de la consultation.

Les informations contenues dans le dossier de consultation ou mises à disposition dans le cadre de la consultation, de quelque autre manière que ce soit, par Atout France, sont remises aux candidats à titre indicatif à la seule fin de leur permettre de présenter leurs différentes offres dans le cadre de la consultation.

Il appartient aux candidats de procéder à leur vérification et à leur validation avec leurs moyens propres, et sous leur seule responsabilité.

La responsabilité d'Atout France ne saurait être engagée, de quelque manière que ce soit, du fait du caractère éventuellement erroné ou incomplet des informations, études, estimations ou analyses fournies ou mises à disposition des candidats dans le cadre de la présente consultation.

Pour toutes questions relatives au présent dossier de la consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande, jusqu'au 12 mars 2021 inclus, par mail uniquement à l'adresse suivante: [marie-jose.romero@atout-france.fr](mailto:marie-jose.romero@atout-france.fr) en copie à [frederique.galtier@atout-france.fr](mailto:frederique.galtier@atout-france.fr).

**Il est acquis que l'ensemble des candidats recevra les réponses aux questions éventuellement posées par l'un d'entre eux.**

Aucune réponse ne sera apportée aux questions reçues ultérieurement.

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Dans ce cadre, chacune des réponses apportées par Atout France sera rédigée et mise en ligne sur son site à l'adresse suivante : <http://atout-france.fr/services/marches-publics>.

Il appartient donc aux candidats ayant téléchargé le document de la consultation de consulter régulièrement le site « <http://atout-france.fr/services/marches-publics> » afin de s'assurer qu'aucune réponse ou modification des documents de la consultation n'est intervenue.

Aucun candidat ne pourra se prévaloir de l'absence de consultation des réponses sur le site.

Atout France se réserve le droit d'apporter tout complément, précision et/ou modification au dossier de la consultation dans le respect du principe d'égalité entre les candidats.

Ces compléments, précisions et/ou modifications seront portés à la connaissance des candidats dans un délai leur permettant de les prendre utilement en considération pour la remise des offres par une mise en ligne des documents modifiés à l'adresse suivante : <http://atout-france.fr/services/marches-publics> jusqu'au 17 mars 2021.

Les candidats seront tenus de prendre en compte ces compléments ou modifications.

Ces compléments ou modifications seront surlignées en jaune dans le document afin que le candidat puisse les identifier plus rapidement et facilement et le nouveau document mis en ligne modifié portera la mention « modifié » dans son nom. L'ancien document sera supprimé du site.

**Il appartient donc aux candidats ayant téléchargé le cahier des charges de consulter régulièrement le site <http://atout-france.fr/services/marches-publics> afin de s'assurer qu'aucune modification ou complément du cahier des charges n'est intervenue.**

Le cas échéant, la date limite pour la remise des offres est reportée. Dans cette hypothèse, les candidats en seront informés sur le site <http://atout-france.fr/services/marches-publics> et les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

#### 5.4 Rétro planning prévisionnel

Publication sur le site Atout France <a href="http://atout-france.fr/services/marches-publics">http://atout-france.fr/services/marches-publics</a> et, à titre purement informatif, sur le site <a href="http://www.marketingdirecto.com">www.marketingdirecto.com</a>	1 mars 2021
Possibilités aux candidats de poser des questions	Jusqu'au 12 mars 2021 inclus
Date limite de réception des candidatures et des offres	26 mars 2021 à 13h (heure de Madrid )
Choix définitif du prestataire retenu	A partir du 31 mars 2021

L'ensemble des candidats sera informé de l'issue de la sélection par mail.

#### 5.5 Présentation des candidatures et des offres

Les candidats doivent prendre connaissance du dossier de la consultation qui a un objet double :

- ✓ Présenter le contexte de la mise en concurrence ;
- ✓ Déterminer l'objet et le contenu des prestations demandées aux candidats.

#### Contenu des plis

- **Pièces exigées au titre de la candidature**

Chaque candidat devra déposer l'ensemble des pièces ci-après relatives à la candidature de l'entreprise entièrement complétées sous peine de non recevabilité.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Ces pièces devront être établies par tout candidat et par chacun des cotraitants pour un groupement.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, s'il s'agit d'un groupement, peut également faire état des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Si le candidat envisage dès sa candidature de sous-traiter une partie des prestations avec un ou des entrepreneurs mentionné(s) nominativement, elle devra joindre les mêmes documents concernant le(s) sous-traitant(s) et indiquer la nature et le montant de chacune des prestations qu'il envisage de sous-traiter.

- Au titre de la candidature, les pièces listées ci-dessous devront être fournies:
  - au titre de la situation propre des opérateurs économiques :
    - tout document officiel attestant de l'existence juridique du candidat, soit une attestation du Registre du commerce;
  - au titre de la capacité économique et financière :
    - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du marché, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
    - bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;
    - le cas échéant, déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
  - au titre de la capacité technique :
    - présentation des moyens généraux d'exploitation : organisation, moyens en personnels, moyens en matériels et certifications professionnelles éventuelles ;
    - présentation d'une liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, dans le domaine objet du marché avec, dans la mesure du possible, les coordonnées des clients concernés.

Si l'une ou plusieurs de ces pièces ou informations est absente ou incomplète, Atout France pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

- **Pièces exigées au titre de l'offre**

Chaque candidat devra déposer l'ensemble des pièces ci-après relatives à l'offre de l'entreprise, entièrement complétées sous peine de rejet de l'offre comme étant irrégulière.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

⇒ Au titre de l'offre, les pièces listées ci-dessous devront être fournies :

- Une note d'intention comprenant au minimum les informations nécessaires à l'analyse des critères énoncés à l'article 5.7.2 du présent règlement. Le prestataire devra également fournir au sein de sa note d'intention les éléments suivants :
  - Des exemples de mise en page
  - Les délais de livraisons qu'il entend appliquer pour livrer les documents touristiques ;
- Le bordereau des prix unitaires étant précisé que les prix proposés devront être fermes pour la durée du marché ainsi que son éventuel renouvellement.

Si l'une ou plusieurs de ces pièces ou informations est absente ou incomplète, Atout France pourra demander, s'il le souhaite, le cas échéant, à tous les candidats concernés de compléter leur dossier dans un délai approprié et identique pour tous.

**Important : chaque candidat devra joindre à son offre le présent dossier de la consultation dont le présent règlement de la consultation, approuvé, daté et signé.**

## 5.6 Dépôt des plis

Les plis, rédigés en français et en espagnol, devront impérativement être remis avant le 26 mars 2021 à 13h00 (heure de Madrid), en 1 (un) exemplaire par voie postale à :

ATOOUT FRANCE  
MARCHÉ « IMPRESSIONS ET EDITIONS ATOOUT FRANCE »  
A l'attention de Dominique MAULIN  
Calle Serrano, 19 2º Izda  
28001 MADRID

Les plis devront être remis **en 1 (un) exemplaire** et envoyées soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit par le biais d'une société spécialisée, soit par porteur.

## 5.7 Examen des candidatures et des offres

### 5.7.1 Choix des candidatures

Les candidatures seront appréciées en fonction des garanties professionnelles, économiques et financières, et techniques.

Seules les candidatures présentant un niveau suffisant de garanties seront acceptées, les candidatures insuffisantes au regard de la pertinence de ces garanties seront rejetées.

### 5.7.2 Choix des offres

Atout France sélectionnera l'offre la plus avantageuse en tenant compte des éléments suivants (le total des critères est égal à 100) :

- Prix des prestations (à l'exclusion des prix proposés pour les prestations supplémentaires) : 70%
- Qualité d'impression selon les exemples envoyés au regard notamment de la qualité du papier, des couleurs : 10%
- Délais de livraisons : 10%
- Actions en faveur du développement durable dans le cadre du marché (écoconception, transport, gestion des déchets...) : 10%

### 5.7.3 Négociation

Atout France se réserve le droit de négocier avec les candidats. Le cas échéant, les candidats recevront une invitation à négocier le contenu de leur offre avec les services concernés d'Atout France.

Les négociations, si elles ont lieu, se dérouleront au bureau d'Atout France Espagne, à Madrid, dont l'adresse est indiquée à l'article 5.12 ci-après. Elles pourront également

être menées sous la forme d'échanges de courriers ou de courriels avec les candidats, sans nécessairement qu'une rencontre soit organisée.

Les négociations porteront alors sur les offres initiales et les éventuelles offres ultérieures, à l'exception des offres finales.

Elles pourront porter sur l'ensemble du contenu des offres (prix et ses éléments, quantités, qualité, fréquence des commandes, délais, garanties...) et du cahier des charges, à l'exception des critères de sélection des offres définis à l'article 5.7.2 du présent cahier des charges et des exigences minimales mentionnées au chapitre 3 du présent cahier des charges.

Atout France se réserve le droit de rejeter, en cours de négociation, les offres les moins intéressantes, par application des critères de sélection des offres définis à l'article 5.7.2 du présent règlement de la consultation.

Lorsqu'Atout France entendra conclure les négociations, il en informera les candidats dont l'offre n'a pas encore été éliminée et fixera une date limite commune pour la remise des offres finales.

Les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables à l'issue de la négociation seront éliminées.

Nonobstant l'ensemble de ces dispositions, Atout France se réserve le droit de ne pas engager de négociation avec l'un ou l'ensemble des candidats et de choisir l'attributaire en fonction de l'offre initiale non négociée.

## **5.8 Durée de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **5.9 Confidentialité**

Cette consultation est confidentielle. Les contacts doivent être exclusifs entre le personnel d'Atout France et les candidats.

Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de 5 (cinq) ans à compter du téléchargement du présent cahier des charges, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès de Atout France, directement ou indirectement, les informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant Atout France et ses modalités de fonctionnement, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente mise en concurrence, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

Les candidats s'engagent également à l'égard d'Atout France à exiger de la part de leurs préposés et sous-traitants la même obligation de confidentialité.

## **5.10 Conditions générales**

5.10.1 Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par Atout France.

5.10.2 Atout France pourra être amené en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leurs offres. Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes

dans les délais indiqués par Atout France, sous peine de rejet définitif de son dossier par Atout France.

5.10.3 Atout France se réserve le droit à tout moment, de ne pas donner suite à la présente consultation, sans aucun droit à indemnisation pour les candidats.

5.10.4 La présente consultation est soumise au droit français.

5.10.5 Tous les documents remis par les candidats seront rédigés en français. Toutefois, des documents remis par un candidat dans une langue étrangère seront acceptés s'ils sont accompagnés d'une traduction en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

5.10.6 L'unité monétaire utilisée pour les besoins de la procédure est l'euro. Les valeurs sont établies en euros hors taxes et euros toutes taxes comprises (valeur du mois de remise de l'offre initiale).

### **5.11 Voies de recours**

Des informations concernant les voies et délais de recours peuvent être sollicitées auprès du Tribunal judiciaire de Paris, compétent en cas de litige lié à la présente consultation, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 :

Adresse : 29-45 Avenue de la Porte de Clichy 75017 PARIS  
Téléphone : +33 1 44 32 51 51

Les voies de recours sont indiquées dans l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, et sont notamment les suivantes :

- un référé précontractuel, jusqu'à la signature du marché conformément aux articles 1441-1 et 1441-2 du Code de procédure civile ;
- un référé contractuel à compter de la signature du marché conformément à l'article 1441-3 du Code de procédure civile dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis du marché ;
- un recours au fond à l'encontre du contrat par toute personne justifiant d'un intérêt réel, direct et légitime.

### **5.12 Contacts**

Atout France  
200-2016 rue Raymond Losserand  
CS 60043  
75680 Paris Cedex 14

#### **Pilotage opérationnel**

Marie-José ROMERO  
ATOOUT France  
C/ Serrano, 19 2º Izda  
28001 MADRID

Vu, paraphé et signé, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Titre et signature de la personne habilitée à engager le candidat, dûment habilitée :

Titre :

Signature :

## ANNEXE 1 Bordereaux des prix unitaires

MAGAZINE EXPLORE FRANCE			
Prestations	Quantité	Tarif	tarif 1000 ex suivants
Impression	40 300		
	45 300		
	50 300		
	55 300		
	60 300		
Mise en page sur la base d'un format Indesign	84 pages		
Impression d'une étiquette autocollante pour l'encartage	55 000		
Livraison	3 points (voir annexe 3)		

MAGAZINE NOUVELLE AQUITAINE			
Prestations	Quantité	Tarif	tarif 1000 ex suivants
Impression	215 000		
	235 000		
	255 000		
	300 000		
Proposition de Maquettes (Couverture Et double page)	2		
Mise en page	32 pages		
Livraison	9 points (voir annexe 3)		

TOUT DOCUMENT			
Prestations	Quantité	Tarif	tarif 50 ex suivants
Impression	DE 0 À 100		
	DE 101 À 200		
	DE 201 À 300		

Mise en page	60 pages		
Livraison	1 point (voir annexe 3)		

<b>MAGAZINE NOUVELLE AQUITAINE</b>		
<b>Prestations</b>	<b>Prix pour la tranche 0 et 10 000 exemplaires</b>	<b>Prix pour la tranche 10 001 et 20 000 exemplaires</b>
Impression		
Mise en page		
Livraison		

<b>TOUT DOCUMENT</b>		
<b>Prestations</b>	<b>Prix pour la tranche 0 et 100 exemplaires</b>	<b>Prix pour la tranche 3 et 20 000 exemplaires</b>
Impression		
Mise en page		
Livraison		

## ANNEXE 2 Bordereau des prix unitaires pour les prestations supplémentaires

Pour rappel et en application de l'article 3.1.3 du Chapitre 3 du présent document de consultation, le bordereau des prix unitaires pour les prestations supplémentaires ne feront pas l'objet d'une analyse au titre de l'offre (Chapitre 5).

MAGAZINE EXPLORE FRANCE		
Prestations	Nombre de page d'un article	Prix en euros HT
Rédaction	1 page	
	1 double page	
	4 pages	
	6 pages	
	8 pages	
	15 pages	
	Page supplémentaire	
Edition	80 pages	

### ANNEXE 3 Adresses de livraison des magazines Explore France et Nouvelle Aquitaine

Adresses de livraison pour le magazine Explore France (3 points de livraison) :

JOURNAL	QUANTITÉ	ADRESSE DE LIVRAISON DES EXEMPLAIRES
VIAJAR	25 000	Molgod Río Guadalquivir Pol. Ind. El Nogal 28110 Algete-Madrid
VIAJES NATIONAL GEOGRAPHIC	30 000	CENTRAL HANDLING C/ Forja 11-13 28.850 Torrejón de Ardoz (Madrid) Att: Nora Fernandez
ATOUT FRANCE MADRID	5 300	ATOUT FRANCE Marie-José ROMERO - Frédérique GALTIER Calle Serrano, 19 2º izq 28001 MADRID

Adresses de livraison pour le magazine Nouvelle Aquitaine (9 points de livraison) :

JOURNAL	QUANTITÉ	ADRESSE DE LIVRAISON DES EXEMPLAIRES
EL CORREO	65 000	BILBAO EDITORIAL PRODUCCIONES (BEPSA) Pol. Ind. Torrelarragoiti P6 B1 48170 ZAMUDIO VIZCAYA
HERALDO DE ARAGÓN	37 800	Carretera de Huesca, km. 11,100. Polígono San Miguel. Villanueva de Gállego. 50830 ZARAGOZA
EL PAÍS	41 000	C.I TORREJÓN - MADRID ROTOMADRID Calle Meridiano, 19 28850 TORREJÓN DE ARDOZ
PERIODICO DE CATALUÑA	69 500	Fundació Ginesta Dolors Aleu, 27-33 POLIGON PEDROSA 08908 L'HOSPITALET DE LLOBREGAT
VIAJAR	20 000	Molgod Río Guadalquivir Pol. Ind. El Nogal 28110 Algete-Madrid

VIAJES NATIONAL GEOGRAPHIC	20 000	CENTRAL HANDLING C/ Forja 11-13 28.850 Torrejón de Ardoz (Madrid) Att: Nora Fernandez
HOLA VIAJES	45 000	Integral Handling. Calle Forja 11 Nave 8. 28850 Torrejón de Ardoz. Madrid
ATOUT FRANCE MADRID	1 700	ATOUT FRANCE Marie-José ROMERO - Frédérique GALTIER Calle Serrano, 19 2º izq 28001 MADRID
CRT NOUVELLE-AQUITAINE		Comité régional de tourisme de Nouvelle-Aquitaine CS 31759 4 Place Jean Jaurès 33074 BORDEAUX CEDEX FRANCIA

Adresse de livraison pour la livraison de tout document touristique (à Madrid) :

G.I.E. ATOUT France  
Calle Serrano, 19 2 Izda  
28001 MADRID